

Conclusions de la cinquième réunion de la

COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

21 novembre 2016 – Luxembourg

En vertu de la Convention signée entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg le 21 janvier 2010, la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a tenu sa cinquième session le 21 novembre 2016 au château de Senningen à Luxembourg. La délégation du Grand-Duché de Luxembourg était présidée par Madame Corinne CAHEN, Ministre à la Grande Région, et celle de la République française, par Monsieur Harlem DESIR, Secrétaire d'Etat chargés des Affaires européennes.

La réforme territoriale française, rendue effective au 1^{er} janvier 2016, a donné lieu à la création de la région Grand-Est qui regroupe les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, et dont la métropole de Strasbourg est le chef-lieu. Cette nouvelle région Grand Est est naturellement, dans le cadre de ses compétences, une interlocutrice à la fois régulière et de proximité, pour la France, de la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise. La partie luxembourgeoise a pris note de cette évolution institutionnelle et de ses conséquences pour l'organisation des travaux de la CIG et de ses groupes de travail.

Il a d'ores et déjà été convenu de tirer pleinement avantage de cette importante évolution administrative, introduite en vue de la modernisation de l'action publique territoriale française, pour donner une nouvelle impulsion à cette coopération transfrontalière. Dans le contexte d'une augmentation constante du nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg – plus de 90.000 au second semestre 2016 soit une progression de plus 20 % depuis la création de la CIG en 2010 et un triplement en 20 ans -, les deux parties réaffirment leur attachement à ce cadre intergouvernemental pour assurer la bonne coordination des politiques publiques et susciter l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives communes destinées à améliorer le quotidien des habitants frontaliers, et à favoriser le développement économique harmonieux de cet espace. A ce titre, la Commission soutient une approche prospective, commune et inclusive en matière d'infrastructures de transport et de mobilité durable, afin notamment d'optimiser les financements européens sur des projets spécifiques reconnus par les deux parties comme étant d'intérêt commun.

La Commission salue le travail des groupes d'études mixtes qui ont permis, depuis la dernière réunion de la Commission intergouvernementale, des avancées notables et concrètes, parmi lesquelles la signature, au cours de cette cinquième réunion de la CIG, d'un accord-cadre de coopération sanitaire et d'un avenant à la convention relative aux contrôles conjoints menés au poste frontière à Dudelange-Zoufftgen Autoroute devant permettre l'utilisation d'un camion-scanner de l'Administration luxembourgeoise des Douanes et des Accises sur le sol français.

La Commission a entendu, en ouverture, une présentation par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) des principales conclusions d'une étude en cours sur le développement transfrontalier du Nord lorrain.

Les deux parties ont eu un échange de vues sur les priorités de la prochaine Présidence luxembourgeoise de la Grande Région et ont convenu de coopérer de manière étroite afin d'impulser une nouvelle dynamique à la Grande Région.

1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET MOBILITÉ

La Commission salue les avancées concrètes dans ce dossier qu'elle juge essentiel pour le bien-être des populations de part et d'autre de la frontière.

▪ Aménagement de l'autoroute A31 bis / A3

La décision ministérielle française du 12 février 2016, faisant suite au débat public sur l'A31 bis, a acté le principe de l'élargissement de l'autoroute A31 bis. Des nouvelles études sont en cours de réalisation afin de finaliser les choix et les caractéristiques des aménagements envisagés ; les caractéristiques des aménagements retenus feront l'objet d'une concertation locale qui sera lancée fin 2017. Les discussions sont en cours entre les deux parties sur une exploitation multimodale éventuelle de l'A31 bis et, dans cette même optique, sur les perspectives de développement d'une offre de bus transfrontaliers plus importante.

Côté luxembourgeois, le principe de l'élargissement à deux fois trois voies de l'A3 entre le Ban de Gasperich et l'échangeur de Dudelange a été validé, la loi de financement étant en cours de préparation.

▪ Mobilité durable

La Commission soutient toute initiative de mobilité transfrontalière reposant sur l'électromobilité, l'autopartage et le covoiturage pour contribuer aux objectifs fixés lors de la COP21 en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

La Commission salue les démarches entamées par les partenaires du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette-Belval dans le domaine de la mobilité douce et encourage l'intensification de l'interconnexion des pistes cyclables de part et d'autre.

La Commission encourage la poursuite des échanges entre les autorités compétentes en matière d'infrastructures de transport et de planification de la mobilité, notamment dans le cadre du projet luxembourgeois Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Nord-Sud entre Luxembourg et Belval. La partie française demande que ce projet soit mené conjointement avec le projet de hub de mobilité de Micheville, dans une perspective transfrontalière.

▪ Groupe d'échange ferroviaire franco-luxembourgeois

La Commission prend acte de la poursuite des négociations menées visant une amélioration substantielle en matière de capacité, de qualité et de sécurité du tronçon transfrontalier entre Bettembourg frontière et Thionville, dans la perspective d'une augmentation des flux de travailleurs frontaliers sur cet axe. Elle se félicite de la mise en place du cadencement et de l'augmentation du nombre des circulations de TER de 4 à 6 trains par heure en heures de pointe. La partie luxembourgeoise a pris note du nouveau calendrier de mise en service de l'ERTMS proposé par la partie française, tout en exprimant son souhait que cette mise en service puisse intervenir dans les meilleurs délais. Sur ce dossier, la Commission s'est réjouie de l'obtention par la France d'un cofinancement européen à hauteur de 50% au titre du programme RTE-T pour l'interconnexion en Europe.

La Commission se félicite également de la progression des travaux relatifs à l'étude capacitaire sur l'axe ferroviaire Metz-Luxembourg menée conjointement par les exploitants CFL et SNCF. Un comité technique a été constitué en mars 2016 afin de suivre le déroulement de l'étude ; deux scénarii d'infrastructure sont actuellement à l'étude, les résultats définitifs sont attendus pour 2017.

La facilité des déplacements et la mobilité des frontaliers sont au cœur des préoccupations de la CIG. Les deux parties mettent tout particulièrement l'accent sur les transports collectifs et durables, seuls à même d'assurer des solutions pérennes au flux croissant de travailleurs frontaliers. La Commission encourage à cet égard toutes les initiatives qui, comme la mise en place de parkings relais ou le développement des transports collectifs au départ des villes frontalières, peuvent contribuer à alléger le trafic routier entre la France et le Luxembourg.

Elle salue, en particulier, les nombreuses avancées d'ores et déjà constatées, avancées qui ont permis à un nombre croissant de frontaliers d'avoir recours au train et au bus pour se rendre sur leur lieu de travail ce dont témoigne une augmentation de plus de 5% par an de l'affluence sur ces moyens de transport :

- la mise en place du cadencement sur la ligne Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg intervenue en avril 2016 et août 2016 avec, pour conséquence, une augmentation substantielle du nombre de places offertes aux voyageurs ;
- l'ouverture de nouvelles lignes de bus, reliant notamment Thionville à Leudelange et au quartier du Kirchberg ;
- l'ouverture d'un parking relais à Belval (1600 places) ;
- l'ouverture récente (24 juin 2016) du tronçon routier entre Tiercelet et Micheville-Villerupt et celle programmée (16 décembre 2016) du tronçon entre Micheville et Belval.

La Commission prend également note avec satisfaction des différents projets destinés, en territoire luxembourgeois, à créer une infrastructure ferroviaire de haute capacité, attractive et rapide entre la frontière française et les pôles de développement de la Ville de Luxembourg et à faciliter l'interopérabilité entre les divers modes de transport en commun, parmi lesquels notamment :

- la réalisation du dédoublement de la ligne ferroviaire Luxembourg-Bettembourg qui augmentera la capacité sur ce tronçon stratégique vers la France tant au niveau de la mobilité des travailleurs frontaliers qu'à celui du trafic international de voyageurs et de fret ;
- le réaménagement complet de la gare de Bettembourg et de la Gare de Luxembourg ;
- la réalisation d'une nouvelle Gare de Howald et d'une nouvelle gare Pfaffenthal-Kirchberg.

▪ **Infrastructures de transport sur le site d'Alzette-Belval**

La Commission se félicite de la coopération fructueuse entre les deux versants, en particulier dans le cadre du projet de liaison Micheville qui vise à créer une liaison routière de haut niveau devant permettre de désenclaver les sites de reconversion des friches industrielles du Nord lorrain et de Belval-Ouest, tout en facilitant les accès vers le Luxembourg. Cette coopération a abouti à la mise en service, fin 2015, du giratoire sur la RD26 de Tiercelet et, en juin 2016, à celle du tronçon Tiercelet-Villerupt ; le tronçon entre le giratoire du Moulin et le Grand-Duché de Luxembourg sera mis en service le 16 décembre prochain, en présence du Ministre luxembourgeois du Développement durable et des infrastructures, François BAUSCH et du Secrétaire d'Etat français chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain VIDALIES, dans une opération coordonnée avec le Luxembourg qui inaugurera le tunnel Central Gate à Belval.

La Commission prend acte des études menées en amont du lancement de l'enquête publique concernant l'achèvement du raccordement de l'A30 à Belval. Conscients du risque d'engorgement de ce tronçon ainsi que de l'autoroute A4 entre Esch/Alzette et Luxembourg, les deux parties réaffirment leur engagement en faveur du développement des transports en commun et saluent à cet égard la présence d'un parking relais de 1.600 places à Belval.

▪ **Pour une approche prospective, commune et inclusive en matière d'infrastructures de transport et de mobilité durable**

Les deux délégations ont convenu, en cohérence avec l'Accord de Paris sur le climat ratifié par les deux pays, d'accorder la priorité au développement des modes de transport durables et responsables. Dans cette optique, une concertation étroite associant les différents acteurs et échelons publics responsables des futures infrastructures correspondantes est requise.

Les deux délégations entendent favoriser l'identification de projets d'intérêt commun en matière d'infrastructures de transports, afin notamment d'optimiser les financements européens, que ce soit au titre du mécanisme européen d'interconnexion (MIE), du Fonds européen pour les investissements stratégiques (« Plan Juncker ») ou de l'activité de la Banque européenne d'investissement (BEI). Elles s'appuieront pour cela sur l'expertise déjà existante aux niveaux régionaux, nationaux et grand-régional.

2. SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS

▪ Accord-cadre de coopération sanitaire

La Commission se félicite de la signature de cet accord-cadre qui constitue la base juridique pour permettre la signature de conventions locales de coopération dans la perspective d'assurer un meilleur accès à des soins de qualité pour les populations de la zone frontalière, de favoriser la continuité des soins et l'information sur le parcours de soins, tout en optimisant l'organisation de l'offre de soins. Des conventions touchant aux soins médicaux, aux coopérations hospitalières ainsi qu'aux transports médicalisés pourront être mis en œuvre au travers de conventions spécifiques.

▪ Santé - Autres domaines de coopération

La Commission mandate le groupe d'experts pour la reprise des travaux, notamment dans le domaine de la formation des professionnels de santé. Elle demande aux responsables lorrains et luxembourgeois de tenir compte des besoins des deux versants dans ce domaine et les appelle à coopérer plus étroitement sur ce sujet.

▪ Coordination des systèmes de sécurité sociale dans le cadre de la mobilité transfrontalière

La Commission a pris note de ce que la question du régime de remboursement des indemnités chômage ainsi que celle des modalités de prise en charge des prestations dépendance pour les travailleurs frontaliers étaient en cours de discussion au niveau européen dans le cadre du paquet Mobilité qui devrait être prochainement présenté par la Commission européenne. Ce paquet a pour objectif de lutter contre le dumping social et le tourisme social et devrait inclure une révision partielle du Règlement de coordination (CE) N° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et notamment une étude d'impact analysant les résultats de la consultation publique de la Commission, close le 7 octobre 2015, qui concerne les prestations familiales, de chômage et les règles de coordination relatives au détachement des travailleurs.

▪ Prestation dépendance

La Commission salue les discussions entreprises par la Direction de la Sécurité sociale et l'Inspection générale de la sécurité sociale pour établir le cadre du remboursement par le Luxembourg des prestations dépendance en nature dispensées en France et les actions engagées par la partie française pour identifier les dépenses facturables. Les travaux bilatéraux devront se poursuivre pour déterminer dans les meilleurs délais le processus de facturation et de reversement entre les conseils départementaux frontaliers et la Caisse Nationale de Santé.

▪ Chèque-Service Accueil

La Commission note la mise en place du Chèque-Service Accueil susceptible de constituer un service supplémentaire offert aux familles des travailleurs frontaliers.

3. SÉCURITÉ ET GESTION DE CRISES

▪ Protection et sécurité civiles

La Commission se félicite de l'élaboration des premiers protocoles d'accord particuliers, notamment en matière de coopération entre les services d'incendie et de secours, qui déclinent l'accord-cadre de coopération dans le domaine de la sécurité et de la protection civiles. Elle rappelle que leur signature et leur mise en œuvre concrète dépendent de la ratification de l'accord-cadre par les deux pays.

La Commission salue également l'initiative prise par les partenaires de recourir au Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR) en tant que base de données commune, afin d'optimiser la communication entre centres de gestion de crises. Une convention spécifique devra être signée définissant les modalités de mise à disposition du SIG-GR en situation de crise.

La Commission prend acte de la réalisation du premier exercice du programme d'exercices communs de protection civile, fixé suite au retex CATTENOM. Celui-ci s'est déroulé le 25 septembre 2016 à Forbach sur le thème d'un attentat multi-site. La Commission soutient à ce titre la réflexion engagée concernant l'organisation de groupes de renforts mutuels en cas d'attentats terroristes avec la possibilité de constituer des colonnes de renforts susceptibles d'apporter un soutien au pays concerné.

- **Prise en charge des populations en cas de survenue d'un attentat**

La Commission salue les travaux engagés en vue d'une meilleure prise en charge des populations en cas de survenue d'un attentat, travaux dont les premiers résultats pourraient être l'élaboration d'un annuaire des personnes clés à contacter en cas de demande de soutien transfrontalier et la rédaction de fiches-actions devant permettre aux centres de régulation SAMU respectifs de réagir de manière systématique en cas d'attentat.

- **Camion-scanner**

La Commission se félicite de l'aboutissement des discussions entre les parties française et luxembourgeoise concernant l'utilisation d'un camion-scanner de l'Administration luxembourgeoise des Douanes et des Accises sur le sol français. Les amendements apportés à la convention relative aux contrôles conjoints menés au poste frontière à Dudelange-Zoufftgen Autoroute, signée le 26 janvier 2016 entre les douanes des deux pays, portent sur la procédure d'utilisation conjointe du camion-scanner ainsi que sur l'extension du périmètre géographique d'intervention. Cette coopération, exemplaire autant au niveau grand-régional qu'europpéen, permet d'assurer en complémentarité et de façon optimisée la sécurité des populations vivant de part et d'autre de la frontière, au regard des nouveaux défis sécuritaires.

4. FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission regrette que les travaux n'aient pas encore pu aboutir au lancement d'une première expérience pilote à la rentrée 2016-2017. Elle salue néanmoins les échanges récents visant à structurer et dynamiser les travaux pour la conclusion rapide d'un accord-cadre par exemple sur le modèle de ceux signés entre la Sarre et la Lorraine ainsi qu'entre le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat.

La Commission salue également le projet "training without borders" qui s'attache à augmenter l'employabilité et l'intégration sociale et culturelle de jeunes en "décrochage" scolaire ou à risque de "décrochage" issus de cinq lycées français, luxembourgeois et belge en leur proposant une formation en adéquation avec les besoins réels des entreprises, dans le secteur de la construction et du gros œuvre ainsi que dans celui de l'aide à la personne.

5. ÉDUCATION

- **Convention-cadre IFEN/ESPE**

La Commission soutient la mise en œuvre de cette convention-cadre qui représente une avancée significative en matière de coopération bilatérale éducative et linguistique et dont l'objectif est de faciliter et d'intensifier les échanges techniques et scientifiques entre les parties selon des programmes spécifiques arrêtés en commun. Elle approuve notamment l'extension du périmètre de coopération à l'Allemagne à partir de 2017 au travers d'un projet INTERREG V A trinational intitulé TRI-Primar, qui portera sur une coopération autour de la formation des maîtres du primaire en Allemagne, en France et au Luxembourg. Le but du projet est d'opérationnaliser les premiers jalons d'une formation trinationale commune, afin de permettre aux maîtres de l'enseignement primaire d'enseigner indifféremment dans chacun des trois pays.

- **Promotion du plurilinguisme**

La Commission salue les initiatives prises, de part et d'autre, en vue de favoriser le plurilinguisme et ce, dès la petite enfance. La Commission considère en effet que le plurilinguisme participe à une meilleure intégration sociale et professionnelle dans l'espace frontalier, en particulier sur le marché du travail, et témoigne, plus largement d'une ouverture et d'une curiosité mutuelles dans un contexte où le repli sur soi a parfois tendance à prévaloir.

La Commission se félicite à cet égard de la création d'une section francophone dans l'établissement scolaire public à Differdange qui, fonctionnant sur le modèle des écoles européennes, permet de répondre aux besoins de formation en langue française au Grand-Duché de Luxembourg, et constate avec satisfaction que toutes les demandes d'inscriptions des familles de travailleurs frontaliers français ont pu être acceptées. La Commission se réjouit également des cours d'initiation à la langue luxembourgeoise proposés dans plusieurs établissements lorrains et des cours de langue luxembourgeoise pour adultes offerts dans plusieurs communes de Lorraine. La Commission apporte son plein soutien au développement de l'offre de cours de langue luxembourgeoise en région frontalière.

- **Classe préparatoire aux Grandes Ecoles**

La Commission se réjouit de ce que l'expérience pilote de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) sur le modèle français, lancée en 2013 au sein du lycée d'Echternach en partenariat avec le Lycée Georges-de-La-Tour de Metz, ait pu se voir confortée sur le plan légal par la loi du 23 juillet 2016 qui entérine le principe et les modalités du dispositif CPGE au Luxembourg. La Commission se félicite également des mesures envisagées pour donner une nouvelle dynamique à ce dispositif, notamment l'élargissement de cette expérience à la préparation aux concours des écoles d'ingénieur. Une coopération plus étroite avec l'Université du Luxembourg et le développement de partenariats avec d'autres classes préparatoires en France sont envisagées, ainsi que des échanges d'étudiants au cours du cursus. Les deux parties mettront tout en œuvre pour parfaire la promotion du dispositif. La partie française s'emploiera à examiner les voies et moyens d'inscrire le cursus dans le dispositif d'admission post-Bac.

6. COOPÉRATION UNIVERSITAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE

La Commission se félicite de l'installation de l'Université du Luxembourg à Belval qui renforce l'appui à l'implantation d'entreprises multinationales et à l'accueil d'une population internationale dans la région. Une plus grande synergie avec le projet Alzette-Belval sur le versant français est escomptée, notamment au travers des constructions de logements d'étudiants dès fin 2016.

Elle encourage l'élargissement du périmètre de coopération universitaire et mandate les référents du groupe d'experts pour mener une réflexion commune sur la possibilité de signer des avenants aux conventions et accords existants, qui tiendront compte de la nouvelle région Grand Est et favoriseront le rapprochement des deux réseaux transfrontaliers structurés : l'Université de la Grande Région et « Eucor – Le Campus européen », dans le Rhin Supérieur.

Dans la continuité des accords existants entre les deux pays et, en particulier, du protocole additionnel relatif à la coopération universitaire dans les disciplines médicales, la Commission salue les contacts engagés entre l'Université du Luxembourg d'une part, et l'Université de Strasbourg et l'Université de Lorraine d'autre part, en vue de la mise en place éventuelle, au Luxembourg, d'un premier cycle des études médicales donnant lieu à une co-diplomation permettant une reconnaissance européenne de ce diplôme et donnant accès, pour les diplômés concernés, au deuxième cycle des études médicales à l'Université de Strasbourg et à l'Université de Lorraine et, *in fine*, au Diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales avec un grade de Master.

7. DÉVELOPPEMENT DU SITE D'ALZETTE-BELVAL

▪ Gouvernance

La Commission salue la coopération intensifiée entre l'Etablissement Public d'Aménagement français Alzette-Belval (EPA) et la société de développement luxembourgeoise AGORA ainsi que l'initiative d'organiser au cours du premier trimestre 2017 un conseil d'administration conjoint.

La Commission prend également acte de ce que la présidence du conseil d'administration de l'EPA est exercée depuis le 3 novembre 2016 par Philippe RICHERT au titre du Conseil régional du Grand Est.

▪ Eco-cité

La Commission se félicite du lancement des premiers travaux en vue de la construction de 230 logements et de 2500 m² de bureaux sur le site de Micheville, en parfaite complémentarité avec les équipements déjà existants sur le versant luxembourgeois à Belval, dont notamment les parties délocalisées de l'Université de Luxembourg. Ce projet d'Ecoparc de Micheville, démonstrateur et innovant dans le cadre de la filière bois lorraine, contribue à la création d'un îlot à énergie positive.

▪ Projet sur les applications du calcul haute performance et le big data

Dans le prolongement des discussions initiées au niveau bilatéral sur un éventuel projet de supercalculateur, la Commission se félicite du lancement par le Grand-Duché d'un important projet d'intérêt européen commun (IPCEI) sur les applications du calcul haute performance et le big data auquel est associée la France, ainsi que l'Espagne et l'Italie. Ce projet labellisé "IPCEI" par la Commission européenne présente un intérêt stratégique en contribuant, via la réalisation de ses objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à la croissance et à la compétitivité dans l'UE.

▪ Pôle culturel de Micheville

La Commission se félicite de l'avancée de la procédure de création du pôle culturel de Micheville, premier équipement qui sera implanté sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval (OIN) et dont l'ouverture est envisagée en 2019.

▪ Projet INTERREG « Alzette-Belval – Vivons ensemble »

La Commission salue le travail mené par le GECT Alzette-Belval pour la promotion de l'agglomération, et ce, notamment, à travers le projet INTERREG V A Grande Région « Alzette-Belval – Vivons ensemble » (ABENS) qu'il porte. Ce projet propose d'organiser des actions locales multiples et diverses, des lieux, temps de rencontres et manifestations partagées, dont l'objectif premier est la création d'un sentiment d'inclusion et d'appartenance de toute la population à l'agglomération transfrontalière d'Alzette-Belval.

8. CULTURE ET TOURISME

▪ Culture

La Commission se félicite des nombreux partenariats existant entre les acteurs culturels des deux territoires et confirme son attachement à la coopération dans le domaine culturel et au rôle fédérateur que celle-ci joue dans le rapprochement entre les populations.

La Commission encourage la réalisation de projets transfrontaliers visant la mise en valeur historique et touristique commune du patrimoine culturel et industriel à grand potentiel, y compris le développement d'une offre culturelle numérique, cela notamment en vue de l'Année européenne du patrimoine en 2018.

A l'occasion du 10^e anniversaire en 2017 de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 », la Commission prend acte de l'évolution des travaux menés par l'Espace Culturel Grande Région et par le site internet PLURIO.NET et annonce son souhait de mener une évaluation de ces 10 années de coopération afin d'analyser la façon dont celle-ci a impacté les relations entre les cinq régions de la Grande Région et de déterminer la meilleure procédure pour mener des projets culturels communs qui pourront se réaliser à l'avenir.

La Commission fait état de son souhait de créer un circuit commun transfrontalier dédié à Robert Schuman, retraçant également les liens (humains, sociaux, économiques) entre les sites industriels et sidérurgiques d'antan, base historique et précurseur du marché commun en Europe.

La Commission se félicite de la participation de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette en France à la candidature de la ville d'Esch-sur-Alzette et de plusieurs communes du bassin minier luxembourgeois au titre de Capitale européenne de la culture en 2022.

Dans ce cadre, un renforcement de la coopération transfrontalière sur le territoire du GECT Alzette-Belval en matière d'éducation artistique et culturelle serait souhaitable.

▪ **Tourisme**

La Commission prend acte des travaux conduits dans le domaine du tourisme dans le cadre du projet INTERREG V A Grande Région « Stratégies de communication digitale pour le tourisme en Grande Région ». Ce projet, réalisé avec l'ensemble des acteurs touristiques de la Grande Région, constitue un exemple remarquable de la collaboration pérenne entre les partenaires transfrontaliers en matière de tourisme et participe au développement externe et interne du tourisme transfrontalier, en contribuant à la visibilité et à l'attractivité de la Grande Région.

La Commission souhaite que le tourisme, en tant que vecteur essentiel pour le renforcement des liens de part et d'autre de la frontière ainsi qu'en tant que vecteur économique, continue à faire l'objet de réflexions se traduisant par des actions concrètes en synergie avec celles menées dans le cadre de la Grande Région.

9. CATTENOM

La Commission salue la tenue de la 14^{ème} réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire le 4 février 2016. Elle souligne que de nombreux dispositifs ont été mis en place pour associer et informer les autorités luxembourgeoises du suivi du fonctionnement de la centrale de Cattenom. Elle demeure convaincue qu'un bon échange d'informations, tant au niveau bilatéral que grand-régional, notamment dans le cadre de la Commission locale d'information (CLI), est de nature à favoriser la coopération transfrontalière entre les cellules de crise, une plus grande efficacité dans la mise en œuvre coordonnée de mesures d'urgence, et de façon plus générale, une meilleure gestion commune des crises.

La Commission se félicite de la mise en place de mesures de sûreté complémentaires, portant notamment sur le renforcement de l'organisation de crise, de la mise en place de moyens d'alimentation électriques supplémentaires, de l'appoint ultime en eau ainsi que de la protection contre les agressions externes, dans le prolongement des exercices « 3 en 1 » réalisés suite aux événements de Fukushima et à la lumière des nouveaux défis sécuritaires.

La Commission prend note de la bonne progression du programme industriel visant à améliorer la sûreté des installations et les quelques 15300 analyses et mesures réalisées pour assurer le respect de l'environnement, préoccupation majeure au même titre que la sûreté nucléaire. Dans ce contexte, elle salue les nouveaux objectifs de sûreté définis par la directive 2014/87/EURATOM en vue d'améliorer la sûreté des réacteurs existants et de garantir un niveau de sécurité, aux meilleurs standards, des nouveaux réacteurs. La Commission prend également acte des inquiétudes de la partie luxembourgeoise quant au prolongement éventuel de la durée de vie de la Centrale de Cattenom au-delà de 40 ans, ainsi que de sa proposition d'investir, au niveau frontalier et selon des modalités à préciser, en faveur du développement de sources d'énergie alternatives, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et de la baisse prévue de la part du nucléaire dans la production d'électricité.

10. NOUVELLES PISTES DE COOPÉRATION

▪ Télétravail et espaces partagés de travail (coworking)

La Commission propose la création d'un groupe d'experts sur la question du télétravail et des espaces partagés de travail (coworking) dans le contexte transfrontalier. Cette réflexion commune doit contribuer à identifier les éventuels obstacles d'ordre fiscal, social et juridique au développement de cette pratique susceptible de répondre, pour partie, aux problèmes d'engorgement au niveau de la circulation transfrontalière.

* * *

SUIVI DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LA COMMISSION

La Commission décide de pérenniser le groupe mixte de pilotage chargé de veiller à la mise en œuvre des orientations arrêtées lors de la présente session et d'assurer le suivi des groupes d'études dans les différents domaines de coopération. Les référents des groupes d'experts bilatéraux ont assisté aux travaux de cette 5^e réunion de la Commission.

La prochaine session de la Commission se réunira en France.

Fait à Luxembourg en deux exemplaires, le 21 novembre 2016.

Madame Corinne CAHEN
Ministre à la Grande Région

Monsieur Harlem DESIR
Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes

**COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE POUR LE
RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

21 novembre 2016 – Luxembourg

Délégation du Grand-Duché de Luxembourg :

Madame Corinne CAHEN
Ministre à la Grande Région

Monsieur Pierre GRAMEGNA
Ministre des Finances

Madame François BAUSCH
Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Monsieur Marc HANSEN
Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Monsieur Paul DÜHR
Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France

Monsieur Marc UNGEHEUER
Secrétaire général, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Monsieur Etienne REUTER
Ministère des Finances, Premier Conseiller de Gouvernement

Monsieur Michel FEIDER
Ministère de l'Intérieur, Premier Conseiller de Gouvernement

Monsieur Lex FOLSCHEID
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Premier Conseiller de Gouvernement

Monsieur Michel LANNERS
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Premier Conseiller de Gouvernement

Monsieur Laurent JOMÉ
Ministère de la Santé, Premier Conseiller de Gouvernement

Monsieur Joseph FABER
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Premier Conseiller de Gouvernement

Madame Barbara ZECHES
Ministère de la Culture, Conseiller

Monsieur Jean-Louis THILL
Directeur adjoint des affaires européennes et des relations économiques internationales, Conseiller de légation, Ministère des Affaires étrangères et européennes

**COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE POUR LE
RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

21 novembre 2016 – Luxembourg

Délégation de la République française :

M. Harlem DESIR

Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes

M. Guy YELDA

Ambassadeur de France au Grand-Duché de Luxembourg

M. Jean-Marc FOURNEL

Député de la circonscription de Longwy

M. Michel LIEBGOTT

Député de la circonscription de Thionville-Ouest

M. Patrick WEITEN

Député de la circonscription de Thionville-Est / Président du Conseil départemental de la Moselle

M. Philip CORDERY

Député de la quatrième circonscription des Français établis hors de France

M. Dominique GROS

Maire de Metz

M. Jacques GARAU

Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes

Préfecture de région Grand Est

M. Gilles FAVRET

Ambassadeur pour les questions transfrontalières

M. Jean-Luc BOHL

Premier vice-président en charge des questions transfrontalières

Conseil régional du Grand Est

M. Mathieu KLEIN

Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

M. André ROSSINOT

Président du pôle métropolitain du Sillon lorrain

M. Jean-Christophe BAUDOUIN

Directeur des stratégies territoriales au Commissariat général à l'Egalité des territoires